



**FPE - CIGA**

Fédération Patronale  
et Économique



N°77  
FÉVRIER 2026

# INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

## CHIFFRE-CLÉ

# 4'387

Il s'agit du nombre d'affiliés à la FPE-CIGA au 31 décembre 2025, majoritairement des PME comptant moins de 10 employés. Grâce aux échanges directs et aux relations de proximité que nous entretenons avec nos membres, nous sommes en mesure de défendre leurs intérêts et de leur proposer des services de qualité, adaptés à leurs attentes, et ce, quels que soient leur taille ou leur domaine d'activités. Nous les remercions pour leur confiance et leur fidélité qui nous permettent de mener à bien nos missions au service de l'économie régionale.

## EDITO

### Des votations aux enjeux décisifs pour notre avenir économique

Nous lançons le premier numéro de l'année d'Interface, et déjà, le menu des votations de cette année s'annonce important pour notre économie et ses conditions-cadres. Derrière ces votations se cachent des enjeux économiques et sociétaux majeurs, qui nous concernent toutes et tous, et qu'il est crucial de comprendre.

Dans notre canton, la stabilisation durable des finances de l'Etat constitue un enjeu central. Le référendum lancé contre la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) fragilise un équilibre nécessaire pour l'ensemble de la population fribourgeoise et ses entreprises. Adoptée par le Grand Conseil à l'issue d'une large consultation, cette loi propose des mesures proportionnées et supportables pour la population. Elle intègre des investissements records, anticipe des hausses d'impôts résultant de la progression à froid, supprime des mesures défavorables aux revenus modestes et préserve les prestations essentielles, notamment dans le secteur social et des EMS.

Parallèlement à cette loi, la proposition de plusieurs élus cantonaux visant à mandater une étude globale afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'Etat apparaît particulièrement pertinente pour une gestion économe des affaires publiques, en particulier afin de favoriser des synergies entre les différents services de l'Etat.

Au niveau fédéral, certaines votations concerneront également des enjeux économiques majeurs. Une étude mandatée par la FER Genève met en garde contre les effets négatifs de l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! », qui accentuerait la pénurie de main-d'œuvre et fragiliserait durablement les finances publiques ainsi que les accords bilatéraux, piliers de la prospérité suisse.

Ces votations engagent bien plus que des choix ponctuels. Elles dessinent le cadre économique, social et financier dans lequel notre canton et notre pays évolueront ces prochaines années.

**Nadine Gobet**

Directrice de la FPE-CIGA

## L'INTERVIEW

**Prof. Katharina Fromm**  
Rectrice de l'Université de Fribourg



**Katharina Fromm est professeure de chimie et rectrice de l'Université de Fribourg (Unifr) depuis février 2024. Scientifique passionnée au bagage impressionnant, elle est aussi à la tête du domaine recherche et innovation. Ouverte d'esprit et à l'écoute, elle accorde une importance particulière à l'interdisciplinarité et vise à ancrer encore davantage l'Université dans l'écosystème local des entreprises.**

### Madame la Rectrice, quelles formes de collaboration existent actuellement entre l'université et les entreprises ?

Il existe de nombreux projets qui contribuent à développer l'innovation. Dans mon groupe de recherche, par exemple, nous avons collaboré pendant plusieurs années au développement de recouvrements antimicrobiens pour implants avec une entreprise tessinoise. L'un de mes collègues travaille avec des entreprises sud-coréennes dans le but d'améliorer la capacité des batteries de voitures. L'Unifr a aussi récemment ouvert un centre interdisciplinaire, le Food Research and Innovation Center (FRIC), qui couvre toute la chaîne de l'alimentation. On pense souvent que le monde universitaire n'est pas connecté à la pratique, mais c'est faux. Les collaborations qui nous lient aux entreprises sont simplement souvent protégées au niveau des données ou des contenus.

### Comment une entreprise peut-elle concrètement entrer en contact avec l'Université pour développer un projet commun ?

Si une entreprise souhaite résoudre une problématique ou se pose une quelconque question, il ne faut pas qu'elle hésite à prendre contact avec notre service transfert de connaissances et de technologies ou directement avec moi par e-mail. Nous nous chargeons d'établir le contact avec les chercheuses et chercheurs compétents. Nous nous asseyons ensuite simplement autour d'une table pour voir comment résoudre la question. Il faut également savoir que l'Unifr dispose d'infrastructures de recherche uniques. Plusieurs entreprises, en particulier des PME, utilisent certains de nos appareils pour effectuer des analyses, des mesures ou pour collaborer à des projets.

### L'université joue un rôle essentiel dans la formation intellectuelle, mais on lui reproche parfois un manque de pratique pour répondre aux attentes du monde professionnel. Que répondez-vous à cela ?

Je comprends tout à fait qu'une entreprise souhaite qu'un nouvel employé soit opérationnel dès son premier jour. Mais je crois que cela est rarement le cas, qu'on sorte de l'université ou d'une autre école. Ce qui est bien avec les universitaires c'est que ce sont des gens qui peuvent s'adapter rapidement, qui amènent une façon de penser out of the box. A l'université, nous sommes à la frontière du savoir et nous allons toujours plus loin sans avoir peur de l'inconnu. Les diplômés ont cette faculté d'attaquer quelque chose de complètement nouveau, de connecter des bouts de savoir de plusieurs disciplines ensemble et, ainsi, de faire avancer l'innovation. Ce sont des personnes qui ont une vision large pour attaquer des problèmes. Fun fact: L'Unifr est classée parmi le top trois des universités en Suisse dans la formation des cadres supérieurs.

### A quels défis fait actuellement face l'Unifr ?

L'infrastructure et les finances. L'Unifr est une université cantonale, mais elle est en concurrence avec toutes les autres universités en Suisse et dans le monde. Nous devons donc être compétitifs. C'est un élément important pour la visibilité de Fribourg à l'international et pour attirer des entreprises et start-ups dans le canton via le domaine de l'innovation. Il faut se profiler et expliciter ce qui fait la singularité de l'Université. Par sa multidisciplinarité, l'Unifr a un rôle important à jouer pour identifier et relever les défis de la société d'aujourd'hui et de demain. Tous les problèmes ne peuvent pas être résolus uniquement avec les nouvelles technologies. Les domaines tels que la santé publique, le climat, le vivre-ensemble interculturel ou encore le fédéralisme deviennent toujours plus complexes. L'Unifr doit également se positionner comme une ressource et un interlocuteur dans ce contexte-là.

### Vous qui êtes au front de la formation et de l'innovation, quels sujets semblent appelés à se démarquer dans les années à venir ?

En dehors de l'IA, qui restera assurément un sujet prédominant, beaucoup de choses bougent au niveau de la recherche pharmaceutique et dans le médical. Je pense notamment à la recherche sur le cancer ou aux vaccins. La santé de la femme, longtemps invisibilisée dans la recherche, est aussi un sujet très important auquel nous souhaitons contribuer. Le monde de la construction ou encore les recherches sur les nouveaux matériaux évoluent aussi rapidement. Les questions de prévention et d'inclusion, en lien avec les évolutions sociétales comme le vieillissement de la population, constituent aussi des enjeux à long terme.

Propos recueillis  
par Anaëlle Deschenaux

Découvrez l'intégralité  
de l'interview sur  
notre blog Focus.

[fpe-ciga.ch/focus](http://fpe-ciga.ch/focus)

# VOTATIONS FÉDÉRALES DU 8 MARS 2026

## Initiative populaire «Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)»

Cette initiative souhaite renforcer la protection du climat et favoriser la production d'énergie indigène à travers la création d'un fonds alimenté chaque année par le budget de la Confédération jusqu'en 2050, à hauteur d'un montant équivalent au minimum à 0,5 % et au maximum à 1 % du PIB. Ce fonds servirait à soutenir financièrement les projets de la Confédération, mais aussi ceux des cantons, des communes et de tiers.

### POSITION DE LA FPE La FPE recommande de refuser cette initiative.

#### ARGUMENTS:

- L'initiative demande que les apports au fonds puissent être financés par des dettes supplémentaires. Compte tenu des incertitudes à l'échelle mondiale et de la hausse des dépenses publiques, la mise en place de ce fonds financé par l'endettement intervient à un moment peu opportun aujourd'hui.
- Le fonds prévu par l'initiative serait surdimensionné et ferait peser une charge excessive sur le budget fédéral. Pour 2030, l'année d'introduction potentielle, le montant estimé correspondrait à un montant de 4,8 à 9,5 milliards de francs.
- La Suisse investit déjà des moyens considérables dans la protection du climat, la transition énergétique et la biodiversité.
- La protection du climat doit s'appuyer sur l'innovation en favorisant des incitations ciblées pour des investissements privés plutôt qu'en se finançant par des dettes supplémentaires qui fragiliseraient le mécanisme constitutionnel du frein à l'endettement.

## Initiative populaire «Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide c'est la liberté) et contre-projet direct»

Cette initiative vise à inscrire dans la Constitution la disponibilité de l'argent liquide et le franc comme monnaie suisse. Elle demande à ce que la Confédération veille à ce que de l'argent liquide soit toujours disponible en quantité suffisante et que tout projet de remplacement du franc suisse par une autre monnaie soit soumis au vote du peuple et des cantons. Le contre-projet vise lui aussi à inscrire dans la Constitution la garantie de l'approvisionnement en numéraire et le franc comme monnaie suisse. Contrairement à l'initiative, le contre-projet reprend largement le droit en vigueur et maintient la Banque nationale suisse comme responsable de l'approvisionnement en numéraire.

### POSITION DE LA FPE La FPE recommande de refuser cette initiative et d'accepter le contre-projet.

#### ARGUMENTS:

- La législation suisse protège déjà la présence de monnaie physique rendant ainsi l'initiative superflue.
- Le contre-projet reprend des dispositions de loi qui ont fait leurs preuves, contrairement à l'initiative, qui propose de nouvelles formulations inadéquates.
- Le contre-projet a bénéficié d'un large soutien lors de la consultation. La majorité des participants saluent son intégration appropriée des revendications de l'initiative dans la Constitution.

## Initiative populaire «200 francs, ça suffit! (initiative SSR)»

Aujourd'hui, la redevance payée par tous les ménages est de 335 francs et devrait atteindre 300 francs en 2029. Les entreprises sont également soumises au paiement de la redevance, dont le montant est calculé en fonction du chiffre d'affaires: celle-ci s'applique actuellement dès 500'000 francs et, à partir de 2027, dès 1,2 million de francs. L'initiative souhaite restreindre la redevance TV à 200 francs par an et par ménage et exempter les entreprises.

### POSITION DE LA FPE La FPE recommande d'accepter cette initiative.

#### ARGUMENTS:

- Bien que sensibles à la cohésion sociale, ce n'est pas aux entreprises de payer pour un service qu'elles n'utilisent pas directement. Elles contribuent déjà largement par l'impôt au financement des services publics, y compris de la SSR.
- Dans le contexte actuel, marqué par une hausse continue des charges pesant sur les entreprises, cette initiative offre l'opportunité de les exonérer et ainsi d'alléger leur charge fiscale.
- Chaque chef d'entreprise et chaque collaborateur paie déjà la taxe Serafe à titre privé pour son ménage. La redevance constitue une double charge injuste que l'initiative SSR permettrait de supprimer.

## Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle

Cette nouvelle loi prévoit que les couples mariés soient imposés individuellement, comme les couples non mariés. Chaque contribuable serait ainsi imposé sur les revenus qu'il perçoit et sur la fortune qui lui appartient juridiquement.

### POSITION DE LA FPE La FPE n'émet pas de recommandation de vote pour cet objet.

# RUBRIQUE JURIDIQUE

## Absences pour la garde d'un enfant malade: le droit au salaire et sa durée

En tant que parent, une collaboratrice ou un collaborateur a un devoir d'entretien envers son enfant. Lorsque celui-ci est atteint dans sa santé et que le parent doit rester à la maison pour en prendre soin, il s'agit d'un empêchement non fautif de travailler.

L'employeur devra ainsi accorder un congé d'une durée limitée au parent qui en fait la demande et, en principe, lui payer son salaire durant la garde de l'enfant malade. Or, la question de la durée s'avère être une question délicate. En effet, plusieurs articles de loi régissent actuellement le cadre légal (art. 329h CO, en lien avec l'art. 36 LT et art. 324a CO).

Quelles sont les limites prévues afin d'éviter d'éventuels abus? Un certificat médical est-il nécessaire? Comment calculer la durée du congé payé en cas d'incapacité partielle de travailler? Et en cas de travail à temps partiel?

Retrouvez les réponses à toutes ces questions dans l'article rédigé par notre juriste Nadège Morandi



La FPE-CIGA se tient à disposition à tout moment pour vous informer de vos droits et de vos obligations ainsi que pour vous conseiller sur les questions relatives aux assurances sociales et au droit du travail.

Vous pouvez également intégrer un juriste virtuel en droit du travail dans votre entreprise grâce à notre service juridique en ligne REF-lex.

**REF-lex.ch**



# RETOUR EN IMAGES

En fin d'année, les collaboratrices et collaborateurs de la FPE-CIGA ont eu le plaisir de visiter le Palais fédéral aux côtés de leur directrice Nadine Gobet, également conseillère nationale. Les échanges ont permis de mettre en lumière le travail parlementaire mené par Nadine Gobet pour défendre les intérêts des entreprises ainsi que des associations professionnelles et économiques à l'échelle nationale.



# VOTATION CANTONALE DU 26 AVRIL 2026

## Loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE)

En octobre 2025, la loi d'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) a été adoptée par le Grand Conseil. L'objectif principal de cette loi est de freiner la croissance des charges du canton pour les trois prochaines années. Cependant, le Parti socialiste et les syndicats ont déposé un référendum contre cette loi rendant caduc le projet de budget 2026 déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat.

### POSITION DE LA FPE La FPE recommande d'accepter la LAFE.

#### ARGUMENTS:

- Il est nécessaire d'assainir durablement les finances du canton afin d'éviter des coupes plus sévères ou des hausses d'impôts plus brusques.
- Les mesures proposées par la LAFE sont proportionnées.
- Le canton doit faire preuve de responsabilité financière et pouvoir maintenir sa stabilité ainsi que la confiance des partenaires.

# ASSURANCES SOCIALES

## Numérisation des demandes APG

Dès cette année, les demandes d'allocations pour perte de gain (APG) des personnes accomplissant leur service militaire, service civil, service de protection civile et participant aux cours de formation des cadres de Jeunesse & Sport seront éditées au format numérique.

Le déploiement du nouveau système a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2026 pour les cours Jeunesse & Sport, puis se fera progressivement dans le courant de l'année 2026 pour les services militaire, civil et de protection civile.

Le dépôt des demandes pour les personnes qui font du service se fera désormais en ligne sur le portail APG de la Centrale de compensation (CdC) avec le service d'authentification AGOV. L'employeur devra quant à lui compléter et signer le formulaire qu'il aura reçu puis l'envoyer par mail ou courrier postal à sa Caisse de compensation afin de permettre à cette dernière de procéder au paiement des allocations.

#### Plus d'informations



# FORMATIONS

26 février 2026 – 8h30-17h00

## Déléguer et responsabiliser

5 mars 2026 – 8h15-12h15

## Droit du travail: le règlement du personnel

10 mars 2026 – 8h30-12h00

## Comment optimiser votre site internet grâce au SEO

17 mars 2026 – 8h30-17h00

## RH 4.0: bonnes pratiques et enjeux juridiques

26 mars 2026 – 8h30-11h30

## Comment remplir correctement son décompte TVA et éviter les erreurs

31 mars 2026 – 8h15-12h15

## Comment gérer les absences du personnel

23 avril 2026 – 8h30-17h00

## LinkedIn en pratique: coaching personnalisé

28 avril 2026 – 8h15-12h15

## Gérer son temps et gagner en efficacité

30 avril 2026 – 8h30-16h30

## Intégrer l'IA dans votre entreprise, avec sens et stratégie

28 mai 2026 – 8h15-12h15

## Droit du travail: la fin des rapports de travail

9 juin 2026 – 9h00-17h00

## Développer son potentiel de leader: développer ses compétences pour accompagner et diriger

11 juin 2026 – 8h30-16h30

## Microsoft Copilot: optimisation des métiers de bureau

16 juin 2026 – 8h15-12h15

## Droit du travail: le devoir de protection de la personnalité de l'employé

Programme complet et inscription sur [fpe-ciga.ch/formation](http://fpe-ciga.ch/formation)



Plus d'informations sur [profamilia.ch](http://profamilia.ch) et sur [workfamilybalance.ch](http://workfamilybalance.ch)

## Pro Familia Suisse

Pro Familia Suisse, l'association faîtière des organisations familiales et le centre de compétence en politique familiale, propose aux entreprises de tester leur politique en faveur des familles à l'aide du Family Score. Il consiste en un questionnaire de cinq minutes permettant aux employés de faire part de leurs besoins et de leurs attentes et aux employeurs de mesurer et d'optimiser leur offre et leur attractivité. Les entreprises, quelle que soit leur taille, ont aussi la possibilité de se faire certifier Work-Family Balance.

## Intégration des personnes réfugiées d'Ukraine: une opportunité concrète pour les PME fribourgeoises

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a lancé une nouvelle stratégie visant à intégrer la moitié des personnes réfugiées d'Ukraine sur le marché du travail d'ici à fin 2026.

Une simplification administrative permet désormais aux entreprises de les engager immédiatement, ce qui constitue un réel avantage pour celles confrontées à des pénuries de personnel, notamment dans des secteurs clés comme la construction, le second-œuvre, les soins ou l'hôtellerie-restauration.

La stratégie cantonale « Dynamique 4S », développée en partenariat avec des acteurs publics et privés, repose sur un accompagnement ciblé des personnes réfugiées (formation, langue, mise en relation).

Plusieurs **outils de soutien au recrutement** sont disponibles pour les entreprises: aides financières pouvant atteindre 9'000 francs, accompagnement administratif et plateformes de mise en relation gratuites comme [FRintegration.ch](http://FRintegration.ch).

Plus d'information sur le site de l'Etat de Fribourg.

## IMPRESSUM

### Edition & Rédaction

FPE-CIGA, Bulle

### Concept graphique & Mise en page

Parallèle, Bulle

### Impression

media f imprimerie SA, Bulle